

DECLARATION LIMINAIRE – CSA DU 7 NOVEMBRE 24

Le lundi 21 octobre 24, les agents de l'ALIP d'Evreux et du siège ont eu la désagréable surprise de découvrir un courriel, transmis le vendredi 18/10 à 18h15 les positionnant sur des tâches de secrétariat en raison de l'absence d'un PA.

S'il est déjà arrivé par le passé que les agents de l'ALIP d'Evreux se positionnent, **le plus souvent de manière volontaire**, sur l'accueil du public et l'accueil téléphonique, ils ont découvert qu'ils devaient à présent, outre les tâches d'accueil, monter les dossiers sans disposer des habilitations nécessaires, traiter le courrier, faire la navette...

Ce positionnement s'est fait sans concertation préalable, tant avec les OS siégeant en CSA qu'avec l'équipe d'Evreux, sans prise en compte également des agendas des agents (action collective, enquête, permanence d'urgence).

Cela est d'autant plus regrettable que les difficultés relatives au secrétariat de l'Antenne ne sont pas récentes. Elles ont déjà été évoquées à différentes reprises en CSA. **Récemment des agents du service ont alerté et ont sollicité une réunion sur ce point.**

Des pistes voire même des solutions auraient donc pu être trouvées en amont s'ils avaient été entendus.

L'envoi de ce mail a eu pour conséquence de générer du mécontentement, de l'incompréhension mais aussi de la démotivation, un sentiment de déconsidération, une lassitude face à une situation qui perdure depuis plusieurs mois, voire plus.

Les représentants CGT-IP du SPIP 27 tiennent donc à rappeler avant de début du CSA que :

-les OS doivent être consultées pour tout ce qui concerne l'organisation du service

-qu'un dialogue, une concertation avec les OS et les équipes favorisent une meilleure continuité de service plutôt qu'une décision descendante.

Les agents de l'ALIP d'Evreux, du siège mais aussi des ALIP de Bernay et de Val de Reuil ont toujours été force de proposition et se sont toujours mobilisés que cela soit pour la prise en charge de nos publics que pour gérer des difficultés.

Si la prise de décision relève de l'encadrement (ce qui n'est aucunement remis en question), imposer une décision sans un minimum de concertation et d'échanges aura pour conséquence un sentiment de déconsidération, une démotivation des agents.

A l'opposé la mise en place d'un espace de dialogue permettra à chacun de s'exprimer, d'être force de proposition, renforcera le travail en équipe, la solidarité entre agents et permettra ainsi une meilleure continuité du service public.

Evreux, le 7 novembre 24